



Non

Nous ne nous inscrirons pas à l'ordre !

Souvenez vous que l'ordre infirmier est à l'initiative de 2 parlementaires (1 médecin et 1 cadre), et que sa Loi fut votée le 21 décembre 2006.

En avril 2008, nous avons été appelés aux urnes mais seulement 13,73% d'entre nous ont voté. Malgré ce piètre résultat l'ordre infirmier s'est constitué avec 52 représentants nationaux. Quel est donc sa légitimité ?

A sa tête : Mme Le Bœuf Dominique (Cadre Supérieur) élue à plus de 80% ! Bravo Mme la présidente !

Mais que représente 80% des 52 voix sur 460 000 infirmières ? Quelle est votre légitimité pour nous représenter seule, sans contrôle et sans partage, auprès du ministère ? Car vous seule serez reçue en tant que présidente de l'ordre infirmier, le premier rendez vous avec Mme BACHELOT étant le vendredi 13 février à 17h ! Il n'aura pas fallu attendre longtemps !

L'ordre infirmier justifie son existence pour défendre et valoriser la profession en établissant un **code de déontologie**, alors qu'il existe déjà, et contrairement aux représentants syndicaux qui défendent les salariés dans les Commissions Administratives Paritaires, l'ordre, lui, nous sanctionnera.

Nous avons déjà une instance professionnelle, le Haut Conseil des Professions Para Médicale qui regroupe tous les types d'exercices : Public, Privé, Libéral, les spécialisés, ainsi que les organisations syndicales et les associations représentant la plupart des champs de nos professions.

Dans cette instance sont débattues les règles professionnelles, les formations et les diplômes, la place de notre profession dans le système de santé, les recommandations de bonne pratique.

Ne comptons pas sur l'ordre infirmier pour améliorer nos conditions de travail et revaloriser nos salaires. Ce n'est pas dans ses prérogatives : se référer au texte de loi n° 2006-1668 du 21 décembre 2006.

De plus pour vivre, l'ordre infirmier aura besoin de notre argent, nous serons obligés de cotiser pour avoir le droit de travailler, alors que jusqu'à présent seule l'inscription (gratuite) au fichier ADELI suffisait !

Cotisation de l'ordre de (soit disant) 30€ la première année aux dernières nouvelles, ensuite elle ne cessera d'augmenter, avez-vous déjà vu une cotisation DIMINUER ?..

Prenons l'exemple de l'ordre des Kinés :

Son budget annuel est de **15 millions d'euro** dont :

- **32% consacrés à l'indemnisation des élus (jusqu'à 500€/jour)**
- 1% pour le juridique
- Moins d'1% pour la formation
- **Le reste pour les frais de fonctionnement (locaux dans le 17^{ème}, salaires, frais de bouche...)**

Depuis juin 2007 les Kinés résistent en refusant l'inscription à l'ordre et le paiement de la cotisation malgré des pressions de plus en plus fortes de l'ordre des Kinés.

A ce jour, l'ordre des Kinés avoue que seulement 20% des kinés libéraux et 2/3 des kinés salariés ne sont toujours pas inscrits.

COMME LES KINES REFUSONS DE NOUS INSCRIRE

COMME LES KINES REFUSONS DE COTISER

CONSIGNE :

1. N'acceptez aucune lettre recommandée arrivant sur votre lieu de travail
2. Dès réception d'un courrier de la part de l'ordre ou si pression de la hiérarchie, contactez nous.

**TANT QUE NOUS NE SERONS PAS INSCRIT
NOUS N'AURONS PAS A PAYER**

**C'EST TOUS ENSEMBLE QUE NOUS POURRONS
FAIRE RECULER LES ORDRES**